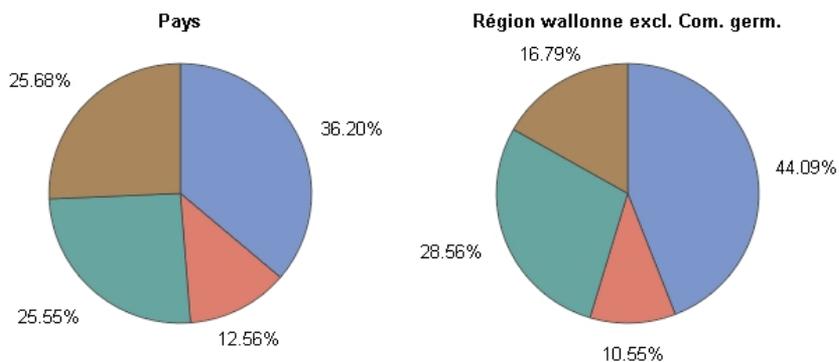


Région wallonne à l'exclusion de la Communauté germanophone



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	2.283.799	31,3
Assurés contre le chômage (2)	1.107.431	28,9
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	889.782	26,6
Taux du chômage (4)	13,3	

Vision globale 2016	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits) (9)	762.131	37,8
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	11.842	37,2
Dossiers litiges achevés (9)	33.159	35,5
Contrôles achevés (9)	21.715	33,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	22.867	39,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	19.509	85,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	2.823,9	37,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2016	2.683,8	37,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR (9)	200,7	44,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR (9)	28,1	38,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)		Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes	113.557	37,6	
	Femmes	89.243	38,8	
	Total	202.801	38,1	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	89.974	41,2
		Femmes	73.671	41,6
		Total	163.645	41,4
		Après un emploi à temps plein	122.789	38,8
		Après études	31.582	62,7
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	6.580	30,3
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	2.693	42,2
		Travailleurs ayant charge de famille isolés	50.668	44,6
		Isolés	40.536	41,3
		Cohabitants sans charge de famille	72.432	39,5
		Moins de 25 ans	19.355	50,2
		25 à 50 ans	93.035	40,6
50 ans et plus	51.255	40,2		
Moins d'1 an	54.858	38,8		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	CCI inoccupés inscrits comme DE	1 à 2 ans	29.493	41,7	
		2 ans et plus	79.294	43,3	
	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales		150	20,9	
	Chômeurs âgés		16.182	37,8	
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		21.034	23,9	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (8)	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		1.791	32,4	
	Hommes		60.069	37,5	
	Femmes		45.946	38,6	
	Total		106.015	38,0	
	Chômeurs temporaires		38.633	32,4	
	dont suspension pour employés		1.089	43,7	
	Gardien(ne)s d'enfants		1.125	45,5	
	Vacances-jeunes		345	13,1	
	Vacances seniors		23	8,1	
	Période non rémunérée dans l'enseignement		1.871	50,2	
	Soins d'accueil		25	21,6	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		16.547	41,5	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		110	29,9	
	Chômeurs avec dispense ALE		345	21,9	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		3	35,6	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		10	17,4	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		2.567	17,4	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		12.050	54,5	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		5.853	31,1	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés		26.103	49,9
Complément de garde d'enfants		397	59,1		
Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		11	63,8		
Hommes		18.282	20,0		
Femmes		44.043	23,3		
Total		62.325	22,2		
Prépension à mi-temps		16	12,3		
ICP, interruption complète		1.081	24,3		
ICP, réduction des prestations		16.179	23,2		
Congés thématiques		16.778	21,8		
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		710	19,2		
Crédit-temps, réduction des prestations		27.561	22,0		
Autres		Prime de crise - Alloc. de licenciement		445	37,2
		Indemnité en compensation du licenciement		535	20,1
Attestations (9)	Total		195.236	33,4	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		103.332	29,7	
	Autres attestations		91.904	38,8	

(1) Population au 1er janvier 2016 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2015. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2015; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2016 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2015 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. Une phase de transition, durant laquelle l'autorité fédérale (ONEM) continue à exercer provisoirement cette compétence, a par ailleurs été prévue. Dès lors, en vertu du principe de continuité, l'ONEM reste en charge de l'exécution de cette matière et ce, jusqu'à ce que les régions soient en mesure de reprendre effectivement cette compétence. Ce délai n'est pas identique pour chacune des régions. En effet, en 2016, toutes les régions ont repris cette compétence en matière de sanctions pour indisponibilité active ou passive hormis la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS). La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6). Les données de la Région de Bruxelles-Capitale sont sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(8) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.

(9) Communauté germanophone y incluse.